

M. Francillonne JACOBY-KOALY

Les Abymes, le 28 décembre 2020

Route de Chazeau
97139 LES ABYMES
Tél. 06 90 56 08 43
francillonne.jk@gmail.com

LRAR n° 2C 137 330 2420 5

Madame Delphine ERNOTTE
Présidente Directrice Générale
du Groupe FRANCE TELEVISIONS

7, Esplanade Henri de France
75015 PARIS
Tél : 01 56 22 60 00 / 01 45 57 00 79

*Objet : Infractions et manquements
à la déontologie journalistique*

Madame la Présidente,

Nous venons par la présente attirer votre attention sur les dérives du journaliste, Monsieur Claude DANICAN, exerçant au sein de l'une de vos stations, en l'occurrence Guadeloupe La Première.

Ce dernier depuis plusieurs années est affecté aux questions politiques en télévision et en radio. Ainsi il est constaté qu'il est pour la radio, la personne attribuée pour les questions politiques liées à la ville des Abymes, se trouvant au service du maire de la Ville des Abymes, et de ses alliés de circonstance. Le Tribunal Administratif de Basse-Terre a été informé, le 27 novembre 2020, de ces faits datant de plusieurs années.

Le Procureur de la République et le Parquet sont aussi saisis de cette situation à travers des plaintes, contre ces pratiques de corruption.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, copie du courrier adressé, à la directrice régionale de la station Guadeloupe Première, afin de faire cesser ce délit et ainsi rétablir une certaine sérénité dans le traitement de l'information politique en Guadeloupe.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de bien agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

M. Francillonne JACOBY-KOALY